

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, MARIE-CLAUDE COUTURE, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉOLUTION

Ayant pour effet d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent avoir les séances le deuxième mardi du mois;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Nadia Mc Cabe
Appuyé par madame la conseillère Catherine Laporte

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Résolution numéro 376-2025-11

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et débuteront à 19h sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Mardi 13 janvier 2026

Mardi 10 février 2026

Mardi 10 mars 2026

Mardi 14 avril 2026

Mardi 12 mai 2026

Mardi 9 juin 2026

Mardi 14 juillet 2026

Mardi 11 août 2026

Mardi 8 septembre 2026

Mardi 13 octobre 2026

Mardi 10 novembre 2026

Mardi 8 décembre 2026

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 24^e jour de novembre DEUX MILLE DIX-VINGT-CINQ.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 24^e jour de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-QUATRIÈME JOUR de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE